



ELECTION A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU CROUS



Cette instance représente les personnels ouvriers en contrat à durée déterminée (PO CDD), les personnels administratifs en contrat à durée indéterminée (PA CDI) et les personnels administratifs en contrat à durée déterminée (PA CDD).

RENFORCEZ NOS ACTIONS EN VOTANT

Créé en 1953, le SNPTES, dont une très grande majorité de militants sont ou ont été contractuels, représente et défend les personnels ouvriers (PO).

ENSEMBLE, REVENDIQUONS :

- ↳ l'amélioration de nos conditions de travail ;
- ↳ le maintien définitif de l'ARTT ;
- ↳ la lutte contre la précarité ;
- ↳ un suivi plus soutenu de la médecine de prévention ;
- ↳ une véritable action sociale dans tous les CROUS ;
- ↳ une prise en charge de la mutuelle à hauteur de 50 % ;
- ↳ l'accessibilité aux dispositifs du compte personnel de formation ;
- ↳ la reconnaissance de notre valeur professionnelle ;
- ↳ l'accès à une véritable formation professionnelle pour tous ;
- ↳ le remplacement des collègues
- ↳ une revalorisation significative des salaires ;
- ↳ la préservation de nos métiers et de nos compétences ;
- ↳ la lutte contre tous types de comportements inadmissibles ;
- ↳ l'intégration des personnels ouvriers dans le statut de fonctionnaire d'État ITRF et administratifs, et non pas un statut ITRF Crous au rabais ou 2^{de} zone ;
- ↳ la mise en place d'un véritable dialogue sociale prenant en compte la technicité et des compétences de chacun ;
- ↳ la mise en application de la réglementation concernant l'accès à l'information pour tous ;
- ↳ la prise en compte de la pénibilité de nos métiers ;
- ↳ l'application des compensations financières prévues pour le travail de nuit ordonné par le CNOUS ;
- ↳ la lutte contre le mal-être au travail et une véritable prévention des Risques psychosociaux ;
- ↳ une meilleure prise en charge des repas par les CROUS ;
- ↳ la GARANTIE du service public dans la restauration et le logement étudiant, et le refus de l'externalisation des prestations ;
- ↳ la mise en application de la majoration de la modulation de l'ISF pour les veilleurs ordonnés par le CNOUS ;

Le SNPTES affirme son indépendance

Le SNPTES fait de l'accès au statut de fonctionnaire pour tous les personnels la priorité de son action dans sa lutte contre la précarisation de l'emploi ; ce statut étant pour les personnels le seul garant de leur indépendance. Cependant, les personnels ouvriers du CROUS ne doivent pas devenir des fonctionnaires "de seconde zone". Ils doivent bénéficier du même régime attribué aux personnels ITRF de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, sans qu'aucune dérogation au statut n'affecte la gestion de leur carrière.

Le SNPTES aurait aimé que certaines organisations (CGT, SGEN-CFDT, FSU, etc.) ne signent pas trop vite le Protocole titularisation et négocient réellement : la question de la polyvalence, le maintien des promotions ITRF, la question du pointage, le maintien de l'action sociale et l'accès à la catégorie A (assistants ingénieurs, etc.).

VOS ELUS EN CPN ET CPR INTERVIENNENT LORS DES :

- changements de grades ;
- bonifications d'échelon ;
- stages avant CDI ;
- mobilités (mutations internes et externe), etc. ;
- disciplinaires.



Le SNPTES est le seul syndicat à répondre gratuitement à vos questions sur son forum. Il pourra, par exemple, vous renseigner sur la titularisation : <http://forum.snptes.fr/>



Votez pour la vraie prise en compte de vos problèmes !

Votez SNPTES c'est voter pour l'efficacité et l'indépendance par rapport aux directions !

Votez pour le SNPTES seul syndicat qui a la volonté de négocier et la force de s'opposer !

LE SNPTES S'ENGAGE À :

- défendre vos droits grâce à son service juridique et ses spécialistes en santé et sécurité au travail ;
- former l'ensemble de nos élus tout au long du mandat ;
- vous guider dans vos démarches (promotion, mutation, etc.) ;
- répondre rapidement à toutes vos questions sur notre forum (<http://forum.snptes.org>) ;
- vous informer individuellement du suivi de votre dossier à l'issue des CPN et CPR.



Cette élection se déroulera le jeudi **6 décembre** et aura lieu à l'urne au sein des bureaux de vote
LE RENOUVELLEMENT DE LA CPR EST UNE ÉLECTION MAJEURE
VOTEZ UTILE VOTEZ SNPTES